

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 23 JUIN 2008, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 8 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier,
agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

080644

OCTROI DU CONTRAT À LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC POUR LES AMÉLIORATIONS AU PARC NATHAN SHUSTER

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour des améliorations au parc Nathan Shuster (C-33-08) conformément à la loi et qu'elle a reçu quatre soumissions;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville de Côte Saint-Luc, par les présentes, accorde le contrat conformément à l'appel d'offres numéro C-33-08, à Les Entreprises Canbec Construction inc., et autorise un paiement de 81 642,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0099 a été émis le 18 juin 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080645

OCTROI DU CONTRAT À DENIS BRETON CHEVROLET LTÉE POUR L'ACHAT DE DEUX (2) CAMIONS CABINE CONVENTIONNELLE AVEC « PICK-UP »

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'achat de deux camions « pick-up » (C-32-08) conformément à la loi et qu'elle a reçu une seule soumission;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville de Côte Saint-Luc, par les présentes, accorde le contrat conformément à l'appel d'offres numéro C-32-08, à Denis Breton Chevrolet Ltée., et qu'elle autorise le paiement de 63 026,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0100 a été émis le 18 juin 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ DES VOIX, AVEC LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE ENREGISTRANT SA DISSIDENCE ET AFFIRMANT SON OPPOSITION À L'OCTROI D'UN CONTRAT APRÈS LA RÉCEPTION D'UNE SEULE SOUMISSION.

080646

APPROBATION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à lever la séance. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 8 H 17, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFIER